

Déclaration de l'UNSA Éducation



CDEN de l'Ardèche du 03 février 2016

Mesdames, Messieurs,

Le mois de février 2016, marque au plan national, le début des négociations dans le cadre des accords PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations). Après un cycle de deux ans de réflexions de 2013 à 2015, au bout duquel les organisations syndicales ont eu à démontrer leur volonté ou non d'avancer dans ce PPCR, est venu le temps des négociations pour les organisations qui font l'effort de proposer et s'opposer, mais dans un cadre défini de discussions. L'Unsa y prend et y prendra toute sa place.

En ce qui concerne les opérations de carte scolaire dans notre département, nous notons avec satisfaction le retour à un calendrier « classique », non impacté et décalé par des élections, comme ce fut le cas ces deux dernières années.

Les débats que nous avons déjà eu en groupe de travail ainsi qu'en CTSD, montrent une volonté d'utiliser les moyens du département avec de nouvelles réflexions et orientations, une gestion différente.

Nous portons un regard favorable sur les propositions déjà faites concernant la création de postes de TR afin de mieux assurer les décharges de direction, les congés formation ou les réponses aux aléas d'effectifs dans nos écoles en cours d'année, le déploiement plus important du dispositif des maitres surnuméraires, le poste d'enseignant référent.

Nous exprimons également nos craintes face à des effectifs qui resteraient conséquents dans des écoles dont nous avons déjà parlé, au CDEN d'octobre dernier, et dans les instances de janvier. La disparition envisagée de 3 écoles dans le département pose question et amènera des problématiques de transport et de présence du Service Public dans nos territoires, le CDEN est concernant ce point le lieu de débat adéquat. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans dans le département est certes au dessus de la moyenne nationale. Il nous paraît important de tenter cependant de le faire progresser encore et à tout le moins, de ne pas le faire régresser par des manques d'ouvertures ou des fermetures de classes, qui pourraient amener une fuite de ces élèves vers l'école privée. Enfin, les Rased en Ardèche sont encore à reconstruire.

Nous souhaitons reprendre les propos que l'Unsa-Education avaient tenus lors de ces mêmes instances en 2014 et 2015. Nous avons souligné que la dotation ardéchoise était contrainte et qu'elle ne pourrait répondre à tous les enjeux posés par la Refondation de l'Ecole dans notre département. Cette année, en fonction notamment d'une baisse envisagée d'effectifs au plan départemental, la dotation n'est que d'un poste pour le premier degré. Si l'on se borne à 2011, les postes perdus par le 1^{er} degré ardéchois -16 en 2011, 19 en 2012- n'ont pas encore été compensés par les 20 postes créés depuis, après le changement de majorité en 2012.

Une évolution positive et visible du contexte scolaire, pour la communauté éducative ardéchoise, passe tout autant par un remplacement efficient que par un nombre d'enfant par classe acceptable, permettant simplement de travailler dans de bonnes conditions. Ces leviers d'un meilleur service public d'éducation en Ardèche nécessiteraient malheureusement des dotations plus importantes.

Avec des moyens à la hauteur des enjeux ardéchois, la Refondation peut, y compris dans notre département, répondre aux espoirs que la société porte pour son Ecole.